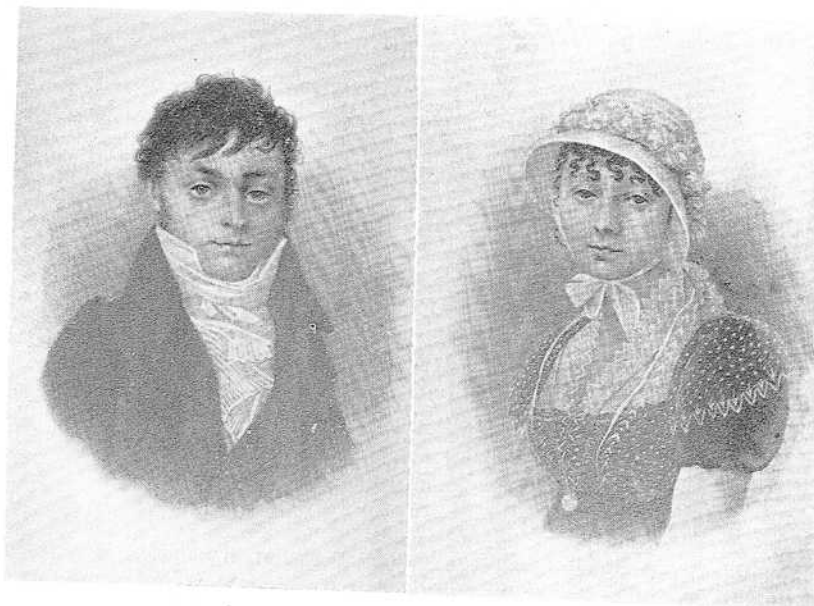


En 1806 il se fit inscrire au Barreau de Luxembourg où il se créa « la clientèle la plus nombreuse qui y fût jamais » (2). « Il s'y fit surtout remarquer par son éloquence ; elle lui acquit une réputation telle, que chaque fois qu'il plaïdait, il y avait foule pour l'entendre. » (3)

Marié depuis 1807 avec M.-M.-E. SUTTOR, il occupait de 1810 à 1817 (ou 1821 ?) l'ancienne maison Pastoret \*), rue Mamer, réunie plus tard à la maison Settegast et disparue en 1966 pour faire place à la « Résidence Settegast » (4).



Les époux J. B. THORN-SUTTOR,  
d'après des miniatures.

Les recensements de 1821 et 1829 indiquent Thorn comme propriétaire nabitant le numéro 7 du Marché aux Herbes. Il s'agit de l'ancienne maison Wilhelm, acquise des mains des frères Pescatore (v. fasc. II p. 464) formant aujourd'hui le coin avec la rue de l'Eau et appartenant à la Compagnie Luxembourgeoise de Banque, S. A.

Lorsque, à la suite du sénatus-consulte du 3-4-1813, fut dressée une liste des notables « reconnus susceptibles de concourir par la fortune, à la dépense pour la formation des régiments de Gardes d'honneur », l'Administration Centrale du département des Forêts y fit figurer l'avocat Thorn parmi les personnes formant la 4<sup>e</sup> classe, c'est-à-dire celles devant payer 400 fr. (5).

\*) La grand-mère de Thorn était la demi-sœur de l'épouse du conseiller Pastoret-Mamer (v. sa biographie par R. Matagne au fasc. V.).